

REUNION DE CONSEIL DU 07 Février 2022

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le quatre février deux mil vingt-deux, une convocation pour ladite séance.

L'an deux mil vingt-deux, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PÉTORIN, Maire.

Présents : Messieurs et mesdames : GÉLIBERT-LICOINE Vincent, GUILBOT Alain, FOUET Victor, LIMOGENES Nicolas, PÉTORIN Patrick, RAYMOND Christian, LIMOGENES Muriel, RICHARD Sandrine, BOIZUMEAU Karine, TALLON Pascal

Excusé : FREJOU Julien

Secrétaire de séance : LIMOGENES Nicolas

Ordre du jour :

- **Bulletin d'adhésion FREDON**
- **Convention CNRACL CDG**
- **Convention prestation chômage**
- **RPI**
- **Teamviewer**
- **Remboursement plastifieuse**
- **Demande de subvention**
- **Manifestations sportives à Pamplie**
- **Epicerie ambulante**
- **Questions diverses**

Bulletin d'adhésion FREDON

Délib : 010-07-02-2022

La mairie a reçu le bulletin d'adhésion de FREDON, l'entreprise est spécialisée dans :

- la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles
- La destruction de nids de frelons asiatiques
- La régulation des taupes
- La régulation des pigeons/corvidés
- La régulation des chenilles processionnaires
- L'accès à une gamme de raticide

En adhérant dans cette entreprise les riverains de Pamplie peuvent bénéficier d'une réduction. L'adhésion à l'année est de 48.22 euros TTC.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Convention CNRACL

Dans sa séance du 13 décembre dernier, le conseil d'administration du centre de gestion a souhaité maintenir les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite, avec l'instauration d'une nouvelle tarification. Les services ne sont plus en adéquation avec le coût du service proposé.

Il est demandé à la mairie de signer la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Convention prestation chômage

Délib : 009-07-02-2022

Le centre de gestion des Deux-Sèvres a décidé de confier au centre de gestion de la Charente-Maritime le traitement des dossiers de demandes d'allocation de chômage déposés par les collectivités et établissements qui lui sont affiliés, ainsi que leur suivi mensuel.

Le centre de gestion des Deux-Sèvres s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, les prestations suivantes assurées par le CDG de la Charente-Maritime :

- Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage
- Etude de droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage
- Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de L'UNEDIC
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage
- Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage

Le CDG prendra en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel 600,00 euros permettant de disposer des prestations.

Une participation de la mairie sera demandée des lors ou on fera appel à leurs services.

Il est demandé à la mairie de signer la convention qui sera valable un an.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

RPI

Délib : 006-07-02-2022

L'école de Cours demande à sortir du RPI de Cours/Xaintray/Surin, pour rejoindre le RPI de Champdeniers/Pamplie, la mairie de Champdeniers demande de prendre une délibération pour l'intégration de Cours dans le RPI avec les conditions de reprises du personnel de cours.

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote.

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 2

TeamViewer

Délib : 007-07-02-2022

Monsieur le Maire a prit la décision de faire installer TeamViewer, pour que la secrétaire puisse travailler à distance en cas de non disponibilité pour venir travailler en mairie. Le coût annuel est de 430.56 euros.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Remboursement plastifieuse

Délib : 008-07-02-2022

Madame ROY Maïté a effectué un achat pour acheter une plastifieuse qui servira à la mairie. Le montant de cet achat est de 14,38 euros TTC.

Demande subventions

La mairie a reçu deux demandes de subvention une de la Banque Alimentaire ainsi qu'Association CLE, après en avoir délibéré le conseil refuse la subvention, les subventions sont versées aux associations de la commune.

Manifestations sportives

Plusieurs manifestations sportives sont prévues sur la commune :

Le 27/02/2022 : course de 12,27,42 km

Le 12/02/2022 : rallye voiture nocturne, arrêt à la laiterie à partir de 22h30

Le 20/03/2022 : rallye

Epicerie ambulante

Madame Pauline RUAULT (l'épicerie de Pepette), nous a fait parvenir un mail pour une demande de passage et arrêt sur la commune. Monsieur le Maire la rencontre le 14 février 2022, pour discuter du projet

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Questions diverses

- Remerciements de Monsieur BIENVENUE pour les conseillers et le Maire pour avoir fait le nécessaire pour la tombe
- Prolongation jusqu'au 3 mars 2022 pour Monsieur PINEAU Joël
- Tableau inscription pour les présidentielle et législative compléter
- En attente du devis de Monsieur GOUBAN
- Des brises-vues seront installées pour la maison en location au 20 rue de la miochette.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-une heure et cinquante-cinq minutes, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Mr LIMOGES

Les membres

Mme BOIZUMEAU

Mme LIMOGES

Mr. FREJOU

excusé

Mme RICHARD

Mr. GELIBERT

Mr. FOUET

Mr. GUILBOT

Mr. RAYMOND

Mr. TALLON

Prochaine réunion le : **lundi 7 Mars 2022**